



LA POSTE

Secrétariat Général du Siège
Ressources Humaines

Destinataires

Tous services

Contact

Claudine COMBIER
Tél : 0155443455
Fax :
E-mail :

Date de validité

A partir du 16 novembre 2015

Création des Espaces Mobilité Groupe



Bulletin La Poste

OBJET : CREATION DES ESPACES MOBILITE GROUPE

<input checked="" type="checkbox"/>	C1	Interne
<input type="checkbox"/>	C2	Restreint
<input type="checkbox"/>	C3	Confidentiel
<input type="checkbox"/>	C4	Secret

DATE CLE : DECISION N° 317-02 DU 13 NOVEMBRE 2015

Le Directeur du Secrétariat Général du Siège

Gérard BELLENGIER

Le Directeur du Secrétariat Général du Siège décide :

Création des Espaces Mobilité Groupe

Article 1^{er}

A compter du 16 novembre 2015, un réseau de 12 Espaces Mobilité Groupe (EMG) est créé.

Article 2

Les EMG sont rattachés au Directeur de la GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences), de la DRH Groupe. Le pilotage est assuré par le Responsable des Espaces Mobilité Groupe.

Article 3

Les missions principales des EMG sont les suivantes :

- La consolidation et le partage de la vision locale de l'emploi et des Projets.
- L'accompagnement des postiers, dans leur souhait d'évolution ou dans des situations de repositionnement.
- La participation à l'animation transverse des acteurs de l'évolution professionnelle en territoire.

Article 4

Implantés sur le territoire comme précisé dans le texte de la commission de dialogue social nationale du 30 septembre 2015, chaque Espace Mobilité Groupe (EMG) est composé d'un responsable EMG et d'un à deux conseillers EMG, rattachés au NOD siège.

Article 5

Cette décision fera l'objet d'une publication.